

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/168 du 15/2/1982  
DECRET N° /MTPs.DRFP.DFP.21024

Portant intégration et nomination de Monsieur MAHOUNGOU Pascal dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 24.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 60/50 du 3.5.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
Vu le décret n° 62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le décret n° 63/81/FP-BS du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
Vu le décret n° 67/30/FP-BS du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1975 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des ministres ;  
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
Vu la lettre n° 4489/MEM-DGEOC-DOE du 29 Septembre 1981 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;  
Vu le Protocole d'Accord du 5.3.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS

D E C R E T :

..//..

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur NAKOUNGOU Pascal, né le 17 Octobre 1954 à Mankoussou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines Géologue obtenu à l'Institut des Mines de Lenigrad (G.V. Likhmanov) (URSS) Spécialité Levé Géologique, Recherches et Prospection des Gisements des Minéraux Utiles, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 Février 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEXOUNDEOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP.DFP.....3
- DFP.BST.....1
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- M.M.....1
- DG.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2